



Être élu en charge du tourisme : compétences, enjeux et leviers d'action

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Une formation accessible aux élu.e.s débutant.e.s, pour des repères clairs sur le tourisme, politique publique et privée. Des cas pratiques et exemples locaux pour ancrer les échanges dans les réalités des territoires.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

Comprendre les enjeux du tourisme et identifier les leviers d'action pour les élu.e.s.
Analyser des situations concrètes pour mieux se positionner dans le jeu d'acteurs local.

Description / Contenu

Le tourisme, une politique à géométrie variable : des enjeux propres à chaque territoire.
Les grandes évolutions du tourisme : attentes des clientèles et transitions écologiques.
Les acteurs et le rôle des élu.e.s : collectivités, offices de tourisme, opérateurs privés.
Les leviers d'action : gouvernance, aménagement, fiscalité et communication.
Tourisme durable et cas pratiques : flux, fréquentation, qualité de vie des habitants.

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

La journée alterne apports structurés, échanges avec les participant.e.s, questionnements à partir de leurs pratiques, travaux de groupe et analyse de cas concrets. Une place importante est donnée aux interactions entre participant.e.s, afin de faire émerger les représentations, les

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





expériences et les difficultés rencontrées sur le terrain. Des séquences courtes et rythmées permettent de maintenir un haut niveau d'attention tout au long de la journée.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Roseline Rouillard est fondatrice d'Essentiel Conseil, cabinet de conseil et de formation spécialisé dans l'accompagnement des collectivités territoriales. Depuis trente ans, elle intervient au service du développement des territoires, avec une expertise dans les politiques touristiques. Elle a exercé des responsabilités en ce domaine au sein de collectivités territoriales, notamment à Vannes et dans l'Eure, et elle a dirigé l'Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine. Son parcours, construit au sein de départements et d'intercommunalités, mais aussi d'un opérateur public et de l'Etat, lui apporte une connaissance approfondie des enjeux de gouvernance, d'attractivité, de coopération territoriale et de conduite de projets. Elle intervient également en formation auprès de l'Université Rennes 2.